

# Stages (d'enseignement)

Cycle : Agrégation

Option : toutes les Options

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 120 h (4 h / semaine)

Crédit : 4

Pondération : 4

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Enseignant : Vincent Namotte, v.namotte@intra-esavl.be

## COMPÉTENCES VISÉES

- 1. la capacité d'agir comme acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- 2. la disposition à se positionner face à des enjeux éthiques et à respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- 3. la capacité de s'investir dans le travail collaboratif d'une équipe éducative, afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- 4. la capacité d'analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et d'agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents et d'autres acteurs afin de :
  - faire de la classe et de l'école un lieu où les élèves apprennent, grandissent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ;
- 5. la capacité de s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- 6. la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer de manière optimale dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 7. la maîtrise des contenus disciplinaires, en ce compris les concepts à enseigner, de leurs fondements épistémologiques, de leur didactique et de la méthodologie de leur enseignement, ainsi que le développement d'un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique ;
- 8. la capacité de lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et de s'en inspirer pour son action d'enseignement ;
- 9. la capacité d'agir comme pédagogue au sein de la classe et, dans une perspective collective, au sein de l'établissement scolaire, notamment :
  - à travers la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement comprenant des pratiques variées et différenciées, notamment numériques, et assurant la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves, de la créativité et de l'esprit d'initiative et de coopération dans le souci de l'intérêt général ;
  - à travers la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, d'outils et de manuels dans la perspective du Décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire ;
  - à travers la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation spécifiquement diagnostique et formative favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 10. la capacité de mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire

évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité. Cette analyse intègre la dimension de genre ;

- 11. le développement de capacités :
  - relationnelles à l'égard des élèves et des étudiants, en ce compris leur entourage notamment familial, et à l'égard des collègues ;
  - de gestion de groupes en situation éducative et pédagogique ;
- 12. la capacité d'identifier ses besoins de formation individuelle et de participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique.

## ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Les stages sont en rapport étroit avec le cours de didactique. L'ensemble des contenus visés dans le cours de didactique sont activés lors des périodes de stage. Un dossier de stage est mis à disposition dès le début de l'année et définit les critères d'évaluation. La ventilation des stages en enseignement se fait comme suit :

### ■ Participatif – scolaire 1 (SEC ou HR)

- Durée : 45h (15 h / semaine)
- + 4h observation (semaine précédente) ;

### ■ Participatif – scolaire 2 (SEC ou HR)

- Durée : 45h (15 h / semaine)
- + 4h observation (semaine précédente) ;

### ■ Participatif – parascolaire

(structure culturelle reconnue intégrant une dimension pédagogique → nécessité de valider le lieu de stage par le responsable des stages)

- Durée : 30 h

→ **un seul stage en horaire réduit est possible, un stage minimum dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice ;**

→ **les stages se déroulent en fédération wallonne de Belgique sauf dérogation explicite et en langue française.**

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Les stages seront articulés autour de trois axes :

- a. L'axe préparatoire qui s'exerce en lien étroit avec les autres cours et notamment le cours de didactique lors desquels les étudiants découvriront la théorie qui sous-tend l'action pédagogique et auront la possibilité de mener/vivre des activités de micro-enseignement ;
- b. L'axe pratique constitué par les prestations de l'étudiant in situ (cf. consignes de stage) ;
- c. L'axe réflexif qui s'orientera autour de problématiques directement liées au stage dans le domaine artistique et qui encouragera l'analyse de la pratique (analyse réflexive individuelle et collective).

Au terme de cette Unité d'enseignement (UE), l'étudiant sera capable de/d' :

### ■ Savoirs :

- utiliser la terminologie propre à la profession et à l'orientation disciplinaire choisie ;

### ■ Savoir-faire :

- construire ses propres préparations de leçons selon les consignes données ;
- réaliser un découpage matière et répartir sa planification en fonction des objectifs d'apprentissages définis ;
- justifier ses choix didactiques et méthodologiques à l'aide des concepts pédagogiques étudiés ;
- observer les démarches méthodologiques utilisées par les professeurs ;
- s'informer sur les diverses tâches des enseignants et sur l'école de stage (projet éducatif, projet d'établissement, R.O.I., bulletins...) ;
- s'initier à l'évaluation, en ce compris l'évaluation de compétences ;

### ■ Savoir-être :

- exercer une attitude réflexive sur son travail de préparation et son comportement face à une classe ;
- respecter les règles de courtoisie et de politesse inhérentes à la fonction de stagiaire.

### Méthode d'enseignement

Analyse réflexive au retour des stages pour prendre conscience de ses points forts et de ses points faibles dans le but d'améliorer sa pratique d'enseignement.

Lors des stages, l'étudiant aura l'occasion de mener des activités en situation réelle et ainsi faire le lien entre la pratique et les apprentissages réalisés à l'ÉSAVL-ARBAL. Un contrat de stage définit les engagements du ou des maître(s) de stage, de l'étudiant et de l'ÉSAVL-ARBAL.

En cas de non-respect du contrat de stage la procédure définie sera appliquée.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / PONDÉRATION

Un bon niveau de langue française est attendu tant à l'oral qu'à l'écrit : niveau CECR C2. Ce critère est éliminatoire.

La note finale des stages est attribuée par le Conseil de didactique sur la base des rapports de stage complétés par les maîtres de stage et des grilles d'évaluation complétées par des membres du conseil de classe didactique (superviseurs de l'ESAVL) lors des visites sur les lieux de stage. Le nombre minimal de visites est fixé décrétement.

Les critères d'évaluation sont présentés dans le dossier retenant tous les documents listés. L'évaluation ne fait pas l'objet d'une moyenne arithmétique, de même l'évaluation du maître de stage est avant tout formative. Dans cette perspective, le conseil de didactique reste souverain pour ajuster la note en tenant compte d'une analyse fine de la situation propre à chaque étudiant.

Si un stage est non presté ou arrêté prématurément, la note sera inférieure à 10/20.

Au-delà de 5 jours non prestés lors d'un stage, même couverts par une pièce justificative, l'Unité d'enseignement ne pourra pas être validée. Toutefois, si l'organisation de l'année académique et le Programme annuel d'études (PAE) de l'étudiant le permettent et moyennant l'accord du Jury, un nouveau stage, de même durée, pourrait être organisé et effectué dans son entièreté lors de la même année académique.

L'étudiant pourrait ainsi valider l'Unité d'enseignement, pour autant qu'il satisfasse aux exigences minimales attendues à ce stade de la formation et que l'ensemble des stages de l'Unité d'enseignement soient effectués dans leur intégralité.

En cas de non-respect du contrat de stage les conséquences définies seront appliquées.

Pour pouvoir accéder aux stages, l'étudiant est tenu d'avoir accumulé 80 % de présences au cours de didactique. Le décompte des présences sera arrêté quinze jours avant le début du stage.

L'étudiant compile tous ses documents de stage dont il a l'entière responsabilité dans un rapport.

Il seront remis à date convenue au didacticien.

Le stage parascolaire ne fait l'objet d'aucune visite mais intègre à la fois l'évaluation du maître de stage et l'évaluation d'un rapport écrit de l'étudiant présentant le projet, dont les consignes et la pondération sont communiquées en début d'année.

Une seule évaluation de cette Unité d'enseignement est prévue par année académique.

En cas d'échec, l'étudiant ne pourra plus la représenter lors de la même année académique. Elle est non remédiable.

### SOURCES, RÉFÉRENCES ET SUPPORTS ÉVENTUELS

Dossier de stage.

### PRÉ-REQUIS

Aucun.

### CO-REQUIS

Suivre en parallèle l'Unité d'enseignement (UE) : *Didactique des disciplines artistiques / arts plastiques, visuels et de l'espace.*